

EPINAL,
Le 28 octobre 2010

Avertissement

Des démarcheurs contactent les locataires pour leur proposer des détecteurs de fumée en se recommandant de VOSGELIS.

Je veux vous dire ici que VOSGELIS n'a commandité aucune société pour proposer à ses locataires des détecteurs de fumée.

VOSGELIS se réserve le droit éventuellement, et dans les formes appropriées, de poursuivre en justice ceux qui, sans son accord, se réclament de lui.

Le Directeur Général,



JF MARCHAL